

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 7 juillet 2020 à 19h30 à la salle communautaire, située au 1551 rue Principale, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Derek Grilli, maire,  
M. Éric Bossé, conseiller,  
M. Claude Jeanson, conseiller,  
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,

Assistent également via une communication téléphonique : Aucun

Absents : Mme Annie Dussault, conseillère,

Les membres présents forment quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence de M. Derek Grilli, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

Le conseil de la municipalité de Lawrenceville siège en séance ordinaire ce 7 juillet 2020, en séance conventionnel et par voie d'appel conférence.

Sont présent en personne : M. Derek Grilli, maire,  
M. Éric Bossé, conseiller,  
M. Claude Jeanson, conseiller,  
Mme Valérie Fontaine Martin, conseillère,

Sont également présent à la séance par voie téléphonique :

Est absente : Mme Annie Dussault, conseillère,

2020-07-97

Attendu le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui déclare l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Attendu le décret numéro 388-2020 du 29 mars qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle soit jusqu'au 7 avril 2020;

Attendu l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

Attendu qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres

du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par appel conférence.

Que la séance et ses délibérations soient enregistrées et rendues accessibles sur le site de la municipalité dès que possible.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **1. ORDRE DU JOUR**

2020-07-98

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux des séances du 2 et du 22 juin 2020;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Rapport des comités;
6. Suivi des dossiers;
7. Adoption règlement 2020-331;
8. Questions de l'assemblée;
9. Affaires nouvelles;  
    9.1 ; Appui Ambulanciers région de Valcourt;
10. Levée de la séance.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU 2 ET DU 22 JUIN 2020**

2020-07-99

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 2 juin 2020;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 juin 2020, et que le procès-verbal du 2 juin 2020 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-07-100

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 22 juin 2020;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 22 juin 2020, et que le procès-verbal du 22 juin 2020 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

### **3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

### **4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

2020-07-101

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 3 juillet 2020, telle que modifiée, pour un montant de 195 508.80\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #202000151 à #202000181), et dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **5. RAPPORT DES COMITÉS**

M. Grilli mentionne qu'une rencontre a eue lieu avec les municipalités membres de l'entente sur l'eau potable pour discuter de la gestion de l'eau potable.

### **6. SUIVI DES DOSSIERS**

Il n'y a pas de suivi des dossiers.

**7. ADOPTION RÈGLEMENT 2020-331 TARRIFICATION POUR TRAVAUX EN COUR D'EAU**

2020-07-102

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS  
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-331**

**RÈGLEMENT IMPOSANT UN MODE DE TARIFICATION POUR LE PAIEMENT DES DÉPENSES POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN D'UN COUR D'EAU**

**ATTENDU QUE** la MRC du Val St-François détient une compétence exclusive en matière de cours d'eau tel que prévue par les articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-41.1);

**ATTENDU QUE** la MRC a décrété des travaux d'entretien du cours d'eau (sans nom), sur une section approximative de 750 mètres;

**ATTENDU QUE** la MRC a imposé une quote-part à la Municipalité de Lawrenceville aux fins de payer ces travaux ;

**ATTENDU QUE** de l'avis du conseil de la Municipalité de Lawrenceville, les travaux seront exécutés au seul bénéfice d'un propriétaire et qu'il y a lieu de lui imposer le paiement des dépenses reliées à ces travaux;

**ATTENDU** l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* (L.R.Q., c. F-2.1) ;

**ATTENDU QU'**un avis de motion du présent règlement a dûment donné à la séance extraordinaire du conseil du 22 juin 2020 et que demande de dispense de lecture a été faite du présent règlement lors de son adoption compte tenu que les exigences de l'article 445 du *Code municipal* sont respectées ;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin, appuyé par le conseiller Claude Jeanson, et résolu par la majorité des membres du conseil présents,

**QUE** le conseil de la municipalité du Village de Lawrenceville ordonne et statue par le présent règlement ce qui suit :

## **ARTICLE 1**

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

## **ARTICLE 2**

Aux fins de payer la totalité de la quote-part dont la municipalité est débitrice pour les travaux exécutés par la MRC du Val Saint-François sur le cours d'eau (sans nom), il est exigé et il sera prélevé, durant l'année 2020, du propriétaire de l'unité d'évaluation portant le numéro matricule : 9432-11-7114 et les numéros de lots : 1825953 et 1825999, une compensation pour chaque immeuble dont il est propriétaire.

Le montant de cette compensation est établi selon le montant de la quote-part payable à la MRC.

## **ARTICLE 3**

La compensation exigée à l'article 2 s'applique, avec les adaptations nécessaires, à toute nouvelle quote-part qui serait exigée par la MRC en relation avec les travaux mentionnés.

## **ARTICLE 4**

Le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisée à préparer un rôle de perception et à transmettre un compte de taxes foncières aux propriétaires des immeubles visés par le présent règlement. Les modalités établies par le Règlement numéro 486 s'appliquent à tout compte de taxes foncières transmis en vertu du présent règlement.

## **ARTICLE 5**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Lawrenceville, ce 7 juillet 2020.

---

Derek Grilli  
Maire

---

François Paquette  
Directeur général

Avis de motion : 22 juin 2020  
Présentation : 22 juin 2020  
Adoption : 7 juillet 2020  
Publication : 9 juillet 2020

## 8. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

## 9. AFFAIRES NOUVELLES

### 9.1 Appui Ambulanciers région de Valcourt

2020-07-103

Attendu que la municipalité a reçu une demande d'appui des ambulanciers de la région de Valcourt concernant leur démarche pour faire abolir les horaires de faction 24/7 en Estrie;

Attendu que les horaires de faction ont une incidence négative sur le temps de réponse aux appels d'urgence;

Attendu que la municipalité souhaite que sa population puisse être desservie le plus efficacement possible;

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par la conseillère Valérie Fontaine-Martin,

Que la municipalité de Lawrenceville appuie les techniciens ambulanciers paramédics de la région de Valcourt dans leur démarche auprès du Gouvernement du Québec, visant l'abolition des horaires de faction.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 10. LEVÉE DE LA SÉANCE

2020-07-104

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Éric Bossé, à 19h40, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
*Derek Grilli, maire*

\_\_\_\_\_  
*François Paquette, directeur général*